

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical Délibération de la séance du jeudi 17 mars 2022

Membres du comité syndical				Délibération n° 2214
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Convention de partenariat entre l'ENM et la Compagnie de danse « Des Prairies »
9	4	3	5	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Projet de convention de partenariat entre l'ENM et la Compagnie de danse « Des Prairies »

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, conseiller Métropole de Lyon
Monsieur Gaëtan Constant, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Aurélie Loire, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Madame Loire
Madame Laure-Emmanuelle Pradelle, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Constant
Madame Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon, Monsieur Dalby

Excusé(e)s : Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon
Madame Laure-Emmanuelle Pradelle, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon
Madame Corinne Subai, conseillère Métropole de Lyon
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne

Transmission à la Préfecture le 17 mars 2022

Délibération n°2214 - Convention de partenariat entre l'ENM et la Compagnie des prairies

Mesdames, Messieurs,

Invitée par la section Danse-études de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon, Julie Desprairies crée Sœurs, un projet chorégraphique atypique autour d'un site en chantier, le Terrain des sœurs, dans le quartier des Buers à Villeurbanne. Prenant la forme d'un parcours chorégraphique élaboré avec les étudiants-ingénieurs, les habitants et des partenaires (architectes, bailleurs sociaux, associations...), tous impliqués dans la conception de ce nouveau quartier, ce projet questionne la transformation urbaine par l'exploration physique des espaces et la mise en jeu des corps, abordant les enjeux de la ville de demain — mixité sociale, variété d'usages, biodiversité. Ce projet porte le label de Capitale Française de la Culture 2022.

Dans ce contexte, la Compagnie des prairies a invité des élèves de l'ENM à participer au projet Sœurs.

La convention présentée en annexe précise les modalités de ce partenariat.

Annexe : Projet de convention de partenariat entre l'ENM et la Compagnie des prairies

Après vote, les membres du Comité Syndical valident cette convention et autorisent le Président à la signer.

Syndicat Mixte de Gestion

de l'École Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27



Stéphane FRIOUX
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne



ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE,
DANSE ET ART DRAMATIQUE
DE VILLEURBANNE

Convention de partenariat

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le syndicat mixte de gestion de l'École Nationale de Musique Villeurbanne (ENM)

Situé 46, cours de la République - 69100 Villeurbanne
Tel : 04 78 68 98 27 – mail : diffusion@enm-villeurbanne.fr
N° SIRET : 2569014060001542 - Code APE : 8411Z
Licences du spectacle n°1-1045185, 2-1045187 et 3-1045188
Représenté par son président, Monsieur Stéphane Frioux

Ci-après dénommé « L'ENM », d'une part

Et :

Compagnie des prairies

Adresse du siège social : 67 montée de la grande côte – 69001 Lyon
Adresse de correspondance : c/o La Magnanerie, 212 rue Saint-Maur – 75010 Paris
Tel : 01 43 36 37 12 – mail : laurena@magnanerie-spectacle.com
N° de SIRET : 433 452 943 00049 - Code APE : 9001Z
Licence du spectacle : 2-1056330
Représenté par son président, Monsieur Daniel Larrieu

ci-après dénommé « Compagnie des prairies », d'autre part

PREAMBULE :

Invitée par la section Danse-études de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon, Julie Desprairies crée *Sœurs*, un projet chorégraphique atypique autour d'un site en chantier, le Terrain des sœurs, dans le quartier des Buers à Villeurbanne. Prenant la forme d'un parcours chorégraphique élaboré avec les étudiants-ingénieurs, les habitants et des partenaires (architectes, bailleurs sociaux, associations...), tous impliqués dans la conception de ce nouveau quartier, ce projet questionne la transformation urbaine par l'exploration physique des espaces et la mise en jeu des corps, abordant les enjeux de la ville de demain — mixité sociale, variété d'usages, biodiversité. Ce projet porte le label de Capitale Française de la Culture 2022.

Dans ce contexte, la Compagnie des prairies a invité des élèves de l'ENM à participer au projet *Sœurs*.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

puisse être mise en cause. Un accord à l'amiable sera privilégié entre les parties afin de s'entendre sur une date de report.

ARTICLE 6 : COMPETENCE JURIDIQUE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Lyon, après épuisement des voies de recours amiables.

Fait à Villeurbanne, le 4 mars 2022, en deux exemplaires originaux.

Pour le Syndicat Mixte de Gestion
de l'ENM de Villeurbanne

Pour la Compagnie des prairies

Stéphane FRIOUX, Président

Daniel LARRIEU, Président

Syndicat Mixte de Gestion

de l'École Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 08 98 27

